

**PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF TENUE LE 24 AOÛT 2022 À 18 H 30 AU CENTRE ADMINISTRATIF SIS AU 310, RUE DE L'ÉGLISE, DONNACONA ET PRÉSIDÉE PAR MADAME ISABELLE PAQUET, VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

Madame, Isabelle Paquet, membre parent, district 1  
Madame, Marie-Ève Germain, membre parent, district 2  
Madame Mélanie Deslauriers, membre parent, district 3

Madame Marie-Philippe Trépanier-Doré, membre de la communauté, profil 1  
Madame Myriam Paquet, membre de la communauté, profil 3

Monsieur Jacques Moffette, directeur des services éducatifs, Centre de services scolaire de Portneuf  
Madame Stéphanie Dixon, enseignante  
Madame Marilyn Bernard, professionnelle non enseignante

**MEMBRES ABSENTS**

Madame, Jennifer Petitclerc-Pagé, membre parent, district 4  
Madame Élisabeth Pagé, membre de la communauté, profil 4  
Monsieur Vincent Lévesque-Dostie, membre de la communauté, profil 5

**SONT INVITÉS :**

Madame Christine Genest, membre parent, district 5 (présente par Teams à partir de 18 h 39)  
Monsieur Pierre-Luc Bonneville, membre de la communauté, profil 2  
Madame Nathalie Morin, directrice d'établissement  
Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale  
Madame Marie-Claude Gignac, secrétaire générale par intérim  
Madame Guylaine Allard, directrice des Services des ressources financières et du transport scolaire  
Monsieur Éric Bard, directeur du Service des ressources humaines  
Madame Céline Morasse, directrice des services éducatifs complémentaires  
Monsieur Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion est ouverte à 18 h 39 sous la vice-présidence de madame Isabelle Paquet. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

## 2. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES ADMINISTRATEURS

Compte tenu de l'entrée en fonction de nouveaux membres au sein du conseil d'administration, les trois nouveaux membres désignés pour siéger au conseil d'administration du Centre de services scolaire de Portneuf prêtent serment, devant la directrice générale, de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

Les nouveaux membres administrateurs sont :

- Madame Christine Genest, membre parent, district 5,
- Monsieur Pierre-Luc Bonneville, membre de la communauté, profil 2 (finances/comptabilité)
- Madame Nathalie Morin, membre du personnel de direction d'établissement

Considérant son absence physique à la séance du CA, l'assermentation de Madame Christine Genest a eu lieu à la salle Mgr Vachon du centre administratif Michel-Pagé, et ce, avant la séance du CA, soit à 17 h 35, et devant Mme Marie-Claude Gignac, secrétaire générale par intérim.

## 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La vice-présidente du conseil demande aux administrateurs s'ils désirent ajouter des points à l'ordre du jour. Aucune demande n'est faite en ce sens.

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

## 4. DÉCLARATIONS ANNUELLES DES MEMBRES ADMINISTRATEURS

La secrétaire générale par intérim, madame Marie-Claude Gignac, invite les membres du CA à déposer, séance tenante, leurs formulaires de déclaration d'intérêt ainsi que leur déclaration des opérations entre apparentées.

Les membres sont également invités à signer le formulaire d'engagement à respecter le code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration.

## 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil d'administration ont reçu, préalablement à la présente rencontre, une copie du procès-verbal de la rencontre du 29 juin 2022.

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal du 29 juin 2022, tel que présenté;

**DISPENSER** la secrétaire générale d'en faire la lecture compte tenu que les administrateurs en ont reçu copie plus de six (6) heures avant le début de la présente séance.

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE

Aucune question.

## 7. ATTESTION DE LA DIRECTION

La directrice générale informe les membres du dépôt, au dossier de la réunion, d'une attestation signée par la direction générale et la directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire donnant l'assurance raisonnable aux administrateurs que l'ensemble des obligations au 30 juin 2022 pour lesquelles un défaut pourrait avoir pour conséquence d'engager leur responsabilité personnelle, ont bel et bien été effectuées conformément aux lois applicables.

## 8. LUMIÈRE SUR NOS FIERTÉS

Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale, présente différentes fiertés du Centre de services scolaire, soit l'entrée en vigueur des nouveaux sites Web des écoles et les plans d'agrandissement de l'école du Perce-Neige à Pont-Rouge.

## 9. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente du comité de vérification, madame Marilyn Bernard, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 24 août 2022.

## 10. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

À la suite de la présentation du rapport de la présidente du comité de vérification, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

### Contrat de travaux de construction - Agrandissement de l'école du Perce-Neige

**ATTENDU QUE** le centre de services scolaire s'est vu réserver par le ministère de l'Éducation du Québec une somme de 9 271 180 \$ dans le cadre de la mesure 50511 « Ajout d'espace pour la formation générale » afin de réaliser un projet d'ajout d'espace à l'école du Perce-Neige;

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d'offres public dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école du Perce-Neige;

**ATTENDU** la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics,

**ATTENDU** que le comité de vérification recommande l'adoption de la proposition suivante :

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**DE PROCÉDER** à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné, et ce, conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation :

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR : Construction Côté & Fils

**MANDATER** la directrice générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout contrat de plus de 250 000\$ en lien avec les projets ici présentés, mais a charge d'en rendre compte au conseil d'administration avec diligence;

**D'AUTORISER** le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information ainsi que le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document et à poser tout geste dans l'exécution des contrats à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution.

### Renouvellement – Contrats de transport scolaire

**ATTENDU QUE** les règles budgétaires permettent au Centre de services scolaire d'accorder un contrat de transport d'élèves après négociation de gré à gré ou après demande de soumissions publiques;

**ATTENDU QUE** les négociations ont été consenties en respect des règles budgétaires accordées par le ministère;

**ATTENDU QUE** le ministre établit annuellement et soumet à l'approbation du Conseil du trésor des règles budgétaires pour déterminer les montants des subventions allouées aux centres de services scolaires qui organisent le transport des élèves;

**ATTENDU QUE** le centre de services scolaire fournit au ministre les renseignements que ce dernier demande aux fins des subventions, à l'époque et dans la forme qu'il détermine;

**ATTENDU QUE** le contrat de transport d'élèves est conclu conformément à ce qui est prévu par règlement du gouvernement et est constaté par écrit. Ce contrat doit prévoir l'obligation, pour le transporteur, d'adopter des mesures visant à prévenir et à contrer toute forme

d'intimidation ou de violence lors du transport des élèves et, le cas échéant, d'informer le directeur de l'école fréquentée par un élève qu'il transporte de tout acte d'intimidation ou de violence qui survient lors de ce transport.

**ATTENDU QUE** ce contrat doit également prévoir l'obligation pour le transporteur de s'assurer, en collaboration avec le centre de services scolaire, que le conducteur possède, dans les plus brefs délais, une formation adéquate en matière de lutte contre l'intimidation et la violence;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

**D'AUTORISER** la présidente du conseil d'administration, madame Jennifer Petitclerc-Pagé ou la vice-présidente, madame Isabelle Paquet, et la directrice générale, madame Marie-Claude Tardif, à signer les contrats de transport scolaire dont la durée sera de six (6) ans, soit pour les années scolaires 2022-2023 à 2027-2028 (30 juin 2028) pour donner plein effet aux présentes.

## 11. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Aucune

## 12. AUTRES SUJETS

### 12.1. FORMATION DES COMITÉS CA (mandats et sujet de l'année)

Les membres sont informés de la formation des différents comités du CA qui aura lieu lors de la prochaine séance, soit le 21 septembre 2022. Ils sont invités à remplir le formulaire d'intérêts à cet effet.

### 12.2. RETRAIT DE CANDIDATURE – MEMBRE PERSONNEL DE SOUTIEN

Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale, informe les membres du CA du désistement de madame Danielle-Christine Houde comme membre désigné par le personnel de soutien. Celle-ci a fait parvenir un écrit confirmant sa décision.

## 13. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance est prévue le 21 septembre 2022.

## 14. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 42.

## 15. HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration tiennent leur séance à huis clos.



Isabelle Paquet

Vice-présidente du conseil d'administration



Marie-Claude Gignac

Secrétaire générale par intérim